Enquête PLUI n° 3

Consultation à La Tronche le 28 mai 2024. Copie du texte mis sur le cahier/registre sur place

1. Toits végétalisés

* Les immeubles qui ont annoncé mettre un toit végétalisé ne l’ont souvent pas fait. Qui vérifie ?
* Lorsque les toits ont été végétalisés, la végétation meurt. Qui arrose ?
* Et le type de végétaux plantés ne supporte pas d’être isolé sur un toit (en pleine chaleur...)
* Qui s’occupe de rajouter de la terre ou du terreau pour que les plantes survivent (comme dans un pot) ?

Cette solution ne peut pas remplacer une plantation en pleine terre.

1. Panneaux solaires

* Les panneaux solaires mis sur un toit en pente sont valables
* Mais les panneaux solaires mis sur les toits plats sont laids. Penser aux habitants qui sont au-dessus. Le vis-à-vis ne concerne pas que les passants depuis la rue. On est en montagne, et les maisons ou habitations situées au-dessus voient les panneaux solaires.
* Comment sont nettoyés le dessous des panneaux solaires : bêtes, poussières et matières et objets plastiques s’y accrochent

1. On est OK avec le passage en « végétation protégée. Plan canopée » sur La Tronche
2. On est OK avec la diminution du nombre de logements sur La Tronche et Corenc qui permet d’avoir plus de places de stationnement, (proportionnellement) et d’espaces verts et pour donner plus de lumière aux arbres.
3. Attention plusieurs constructions nouvelles sont entourées de places de parking sans aucune végétation et empêchent l’eau de pénétrer dans le sol. Peut-on, a posteriori, demander aux copropriétés de rendre ces places perméables (exemple avenue de l’Eygala)